

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRECOMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHESMINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

INTERNAL TENDER'S BOARD

ADDITIF N° DU AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL RESTREINT N°000019/AONR/MINEPAT/CIPM/2025 DU 28/08/2025, EN VUE DU
RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'EVALUATION DE L'IMPACT ET DE LA
DURABILITE DES INTERVENTIONS DES PROGRAMMES ET PROJETS DE
DEVELOPPEMENT SUR LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS A LA BASE, EN
PROCEDURE D'URGENCE.

AU LIEU DE :

3- Remise des Cotations

L'Offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 17 SEPTEMBRE 2025 à 12h00, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous plis scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

4- Ouverture des offres

L'ouverture et l'examen des offres auront lieu le 17 SEPTEMBRE 2025, à 13h00, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINEPAT, dans la salle de réunion de la Division de la Coopération avec le Monde Islamique (DCMI) derrière ELECAM. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles doivent être datées d'au moins trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Demande de Cotation.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que le cautionnement de soumission lors de l'ouverture des plis, un délai de 48 heures sera accordé aux soumissionnaires par la Commission. Passé ce délai, l'offre sera rejetée.

LIRE :

1- Remise des Cotations

L'Offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **23 SEPTEMBRE 2025 à 12h00**, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous plis scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

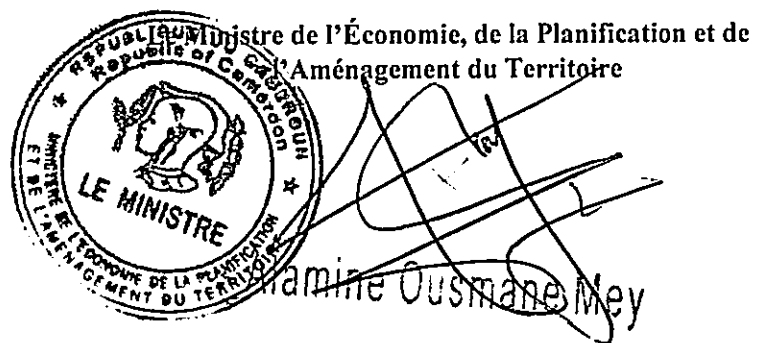
Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

2- Ouverture des offres

L'ouverture et l'examen des offres auront lieu le **23 SEPTEMBRE 2025, à 13h00**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINEPAT, dans la salle de réunion de la Division de la Coopération avec le Monde Islamique (DCMI) derrière ELECAM. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles doivent être datées d'au moins trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Demande de Cotation.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que le cautionnement de soumission lors de l'ouverture des plis, un délai de 48 heures sera accordé aux soumissionnaires par la Commission. Passé ce délai, l'offre sera rejetée.



Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM MINEPAT (pour information)
- Affichage (pour information)
- Service des Marchés (pour archivage)